



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



vice-rectorat  
Wallis et Futuna

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

Service des ressources humaines

## ARRETE N° 5 / VR / 2015

*portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
auprès du Vice recteur des îles Wallis et Futuna*

### LA VICE RECTRICE DU TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** la loi n° 2010-751 du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 9 ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 9-2-c, 14-2 et 31 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 08 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale, notamment les articles 6 et 7 ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre du 03 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté ministériel n° 2014-1029 du 09 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 27 novembre 2014 au 04 décembre 2014 ;

**Vu** l'arrêté n° 1/VR/2015 portant annulation des résultats des élections professionnelles du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014 pour le renouvellement du comité technique spécial de Wallis et Futuna et fixant une nouvelle date d'élections au 12 mai 2015 ;

**Vu** les résultats du scrutin organisé du 12 mai 2015 et le procès-verbal du dépouillement des élections en date du 13 mai 2015 ;

Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales habilitées ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Wallis et Futuna est présidé par Madame Annick BAILLOU, Vice rectrice de Wallis et Futuna et comprend également, en qualité de membre de l'administration :

M. David PEIL, Secrétaire général.

La Vice rectrice de Wallis et Futuna est assistée, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité.

**ARTICLE 2 :**

Sont nommés en qualité de représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Wallis et Futuna, désignés par les organisations syndicales concernées, à l'issue de la réunion CTS du 23 juin 2015 :

**Au titre de FO**

*Titulaires* : M. Mikaele SEO, M. Charles FAKAILO

*Suppléants* : M. Luc MEISSONNIER, M. Atonio TAKASI

**Au titre de la FSU**

*Titulaires* : M. Marc SOULE

*Suppléants* : M. Pascal SCHROETTER

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de publication.

**ARTICLE 4 :**

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services du Vice rectorat, d'une publication sur son site internet ainsi qu'une inscription au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Wallis et Futuna

Fait à MATA-UTU, le 1er.07.2015

La Vice rectrice,

  
Annick BAILLOU



MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
VICE-RECTORAT  
Service des Ressources  
Humaines  
WALLIS ET FUTUNA